

RÉUNION du 1^{er} décembre 2021.

Présidence : Mme Nadine BARTHE

Présents : MM CAZALETs, PUHARRE, PIERAGNOLO
Mmes LEMBEYE, SAUVE, LAVAUZELLE, ROUGIER

Absent : Mme Le DOUARON, Mme DODOGARAY

Excusés : M TARDAN, M GOICOCHEA (donne pouvoir à Mme Lembeye), Mme CHOPIN (donne pouvoir à M Cazalets), M BOURROUILH (donne pouvoir à M Pieragnolo), M DINAND (donne pouvoir à Mme Barthe)

Secrétaire : M CAZALETs

Convocation : 27/11/2021

Aucune observation n'ayant été formulée, les procès-verbaux du Conseil Municipal du 06/10/2021 et du 13/10/2021 sont donc approuvés et signés. Il est à noter que la délibération relative à l'installation d'un food-truck au parking du cimetière n'est pas modifiée, mais ce camion ne s'installera pas à cet endroit et sera repositionné au parking de la Batteuse.

Il est proposé d'ajouter à l'ordre du jour :

- changement d'horaires de la garderie ;
- achat d'un défibrillateur ;
- convention d'utilisation des locaux e la salle de danse ;
- photocopieur de l'école maternelle.

Cette modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

1 : Adhésion à la SPL adossée SEPA

La SEPA est un organisme du CD 64 qui œuvre dans le domaine de l'aménagement : voirie, urbanisme, habitat... L'adhésion au capital de la SPL permet de faire appel à leurs services sans avoir à passer par une procédure d'appel d'offres. Il est possible de rentrer au capital pour un minimum de 5 actions de 100 euros chacune. 80 % du capital sera détenu par le CD 64, 20 % par les communes et les EPCI. La commune de Navarrenx aura recours prochainement aux compétences de cet organisme, et il est donc proposé d'entrer au capital de la SPL à hauteur de 500 euros.

Vote CONTRE : 0

ABS : 0

POUR : 12

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

2 : Convention CLECT avec la communauté de communes

Une convention a été établie lors du transfert du club-house rugby et foot de la CCBG à la commune, ainsi que les terrains de tennis. La convention précise les modalités de remboursement de l'emprunt par la commune et les transferts de charge de fonctionnement. La

question des emprunts était restée en suspens, et il a décidé à la dernière CLECT qu'ils resteraient communautaires. Il faut valider ce principe en conseil municipal.

Il est proposé au Conseil de valider le maintien des emprunts en l'état et l'avenant 1 à la convention qui lie la mairie de Navarrenx et la CCBG.

Vote CONTRE : 0 ABS : 0 POUR : 12

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

3 : Désignation des élus pour les ventes de bois de chauffage

L'ONF demande de désigner 3 personnes qui seront présentes pour la prochaine vente de bois de chauffage. Loïc Goicochea, Henri Cazalets et Magali Sauvé sont désignés pour représenter le conseil municipal à la prochaine vente de bois. Il est aussi proposer de maintenir le système d'attribution par foyer des lots de bois.

Vote CONTRE : 0 ABS : 0 POUR : 12

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

4 : Subvention CCAS pour l'année 2021

Il convient de délibérer pour fixer le montant de la part de rémunération de l'agent qui partage son activité entre CCAS et SAAD en 2021. Cette part est fixée 16 970, 44 € pour l'année 2021.

Vote CONTRE : 0 ABS : 0 POUR : 12

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

5 : Subvention pour « Vivre Avec »

Des travaux ont été effectués par les associations pour aménager une salle mutualisée, et il est proposé d'attribuer une subvention à concurrence des travaux engagés par l'association, soit 623 € .

Vote CONTRE : 0 ABS : 0 POUR : 12

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

6 : subvention Ogec

La subvention de l'OGEC inscrite au budget ne correspond pas à ce qui avait été décidé et voté. Cette subvention est fonction des forfaits scolaires calculés au plus juste en fonction des charges d'investissement rapportées au nombre d'élèves concernés. Cette subvention se monte à 18 215 € en 2021.

Vote CONTRE : 0 ABS : 0 POUR : 12

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

7 : Subvention pour EABN pour l'organisation du marché de Noël

L'association EABN organise le marché de Noël, et la commune propose de soutenir cet évènement par une subvention de 1000 €.

Vote CONTRE : 0 ABS : 0 POUR : 12

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

8 : Subvention pour la paroisse Saint François Xavier

L'accueil des pèlerins est assuré par la paroisse, et la commune s'engage chaque année à participer aux frais à hauteur de 50 %. Cela représente pour l'année 2021 une somme de 140 €

Vote CONTRE : 0 ABS : 0 POUR : 12

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

9 : Mise à disposition d'un agent du CCAS pour assurer le suivi RH de la mairie

Myriam Argenson va être mise à disposition de la mairie pour assurer la comptabilité de la mairie à partir du 1^{er} janvier. Il faut donc faire évoluer la convention de mise à disposition de 14 à 21h hebdomadaires.

Vote CONTRE : 0 ABS : 0 POUR : 12

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

10 : Mise à disposition des locaux de la mairie au CCAS

Le CCAS est hébergé dans les locaux de la mairie, et le montant du loyer de 1277 € inclut la mise à disposition du matériel informatique. Une convention établit année par année le montant du loyer, qui sera révisé au terme de cette convention fin 2022. Le forfait annuel électricité de 1500 € vient en plus et est ajusté à N+1 chaque année.

Vote CONTRE : 0 ABS : 0 POUR : 12

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

11 : Mise à disposition de la terrasse de M Castaings

M Castaings a installé depuis plusieurs une terrasse et du petit mobilier d'extérieur sur une surface de 20 m² dans l'impasse au fond de laquelle est située sa maison, à l'extrémité d'une voie communale. Il est proposé au Conseil de régulariser cette situation par une convention d'occupation du domaine public à titre gratuit.

Vote CONTRE : 0 ABS : 0 POUR : 12

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

12 : Devis de signalisation horizontale et verticale

La société Signature a proposé 3 devis pour de la signalisation de police verticale, du marquage au sol et de la signalisation directionnelle pour le parking du cimetière. Le montant total des 3 devis est de 4596 €. Il est proposé au Conseil de valider ces devis.

Vote CONTRE : 0 ABS : 0 POUR : 12

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

13 : Forfaits scolaires

Les communes écoles fermées qui ont été réunies au sujet des forfaits scolaires ont choisi de maintenir deux forfaits différents pour l'élémentaire et la maternelle. Le calcul des charges de fonctionnement (fluides, télécommunications, copieurs, travaux d'entretien courant) amènent à un forfait à 1589,72 € pour les maternelles et 466,07 € pour l'élémentaire.

Vote CONTRE : 0 ABS : 0 POUR : 12

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

14 : Demande de subvention de voirie au CD 64

Il est demandé au Conseil d'autoriser Mme le Maire à solliciter une subvention auprès du CD 64 pour l'aménagement entre le stade et la salle de sports.

Vote CONTRE : 0 ABS : 0 POUR : 12

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

15 : harmonisation fonctionnement garderies du matin

Les horaires de garderie (payante) de la maternelle et de l'élémentaire ne se recouvrent pas, et il est proposé d'harmoniser les horaires de garderie pour les parents qui ont des enfants dans les deux écoles. La garderie de l'école maternelle ne serait pas payante dans leur cas à partir de 8h45, au lieu de 8h55 actuellement, à l'heure à laquelle démarrent les cours de l'école élémentaire.

16 : Achat d'un défibrillateur

La mise en place d'un défibrillateur est obligatoire pour la mairie de Navarrenx. 3 devis ont été établis, dont 2 sont encore valables : société VEDIF pour 2648,40 € et société COMAT et VALCO pour 3564 €. Il est donc proposé d'acquérir le défibrillateur auprès de la société VEDIF.

Discussion autour du coût d'entretien et s'il vaut mieux faire un leasing ou pas. Point reporté.

Vote CONTRE : 0 ABS : 0 POUR : 12

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

17 : Mise en place de bornes de propreté canine

Un devis a été sollicité auprès de sociétés spécialisées pour l'installation de 2 bornes permettant de distribuer des poches prévues pour récupérer les déjections canines. Le montant de cet achat est de 638,40 €.

Vote CONTRE : 0 ABS : 0 POUR : 12

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

18 : Convention de mise à disposition de la salle de danse pour l'association Musiques et Danses

La convention qui lie l'association et la mairie arrive à son terme le 31/12/2021. Il est proposé au Conseil d'autoriser Mme le Maire à signer une nouvelle convention avec l'association selon les mêmes termes que celle qui a cours.

Vote CONTRE : 0 ABS : 0 POUR : 12

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

19 : Imprimante de l'école maternelle

L'imprimante utilisée jusqu'alors à la maternelle ne fonctionne plus. La société Actuel Bureau indique que le prix des consommables est actuellement très élevé, et propose une formule de location à 15 €/mois avec installation, livraison des cartouches, maintenance sur 60 mois.

Compte-tenu du montant proposé, il est décidé d'attendre et de comparer avec le montant de l'achat d'un matériel neuf.

Vote CONTRE : 0 ABS : 0 POUR : 12

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

Nous, Nadine BARTHE, Maire clôturons et arrêtons la présente séance comprenant 3 délibérations : du n° 01-12-2021 au n° 20-12-2021.

BARTHE Nadine	DODOGARAY Christelle, absente
PUHARRÉ Michel,	BOURROUILH Joel, excusé
ROUGIER Tiphaine,	LAVAUZELLE Nadia,
CAZALETS Henri	TARDAN Emile, excusé
CHOPIN Marjorie, excusée	LE DOUARON Anne absente
DINAND Jacques, excusé	PIERAGNOLO François
SAUVÉ Magali	LEMBEYE Natacha
GOICOCHEA Loïc, excusé	